

PREMIER MINISTRE

Le Chef de Cabinet

Paris, le 31 MARS 2010

Références à rappeler :
CAB/2017D/27093 - PB

Monsieur le Directeur,

Vous avez adressé au Premier ministre un courrier concernant la fraude aux prestations de retraite.

Monsieur Édouard PHILIPPE en a pris connaissance avec attention.

La lutte contre ces pratiques est une priorité du Chef du Gouvernement, aussi tient-il à vous apporter les éléments de réponse suivants.

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a engagé un plan d'actions pour limiter la fraude aux pensions de retraite qui prévoit l'utilisation des méthodes de datamining et de big data afin de mieux cibler les actions de contrôle et la professionnalisation des agents en charge de ces questions. L'intégration systématique des contrôles embarqués et la valorisation des risques dans le cadre de la refonte des outils informatiques seront également mises en œuvre.

De plus, les partenariats avec les organismes de protection sociale, la Direction générale des finances publiques, les conseils départementaux, les ministères de la justice et de l'intérieur, seront consolidés.

Enfin, la CNAV envisage également le renforcement du contrôle des prestations versées aux assurés résidant à l'étranger, par les échanges dématérialisés des données d'état civil ainsi que le contrôle de l'existence des résidents à l'étranger, notamment sur place via les partenaires bancaires et les consulats.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Ben à us.



Anne CLERC

Monsieur Eudes BAUFRETON
Directeur de l'Association Contribuables associés
42 rue des Jeûneurs
75002 PARIS